

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	43 800 648	41 544 492
Obligations et valeurs assimilées		41 051 020	38 519 938
Titres OPCVM		2 749 628	3 024 554
Placements monétaires et disponibilités		17 777 538	21 521 312
Placements monétaires	5	12 974 901	10 012 314
Disponibilités		4 802 637	11 508 998
Créances d'exploitation	6	648 704	69 093
TOTAL ACTIF		62 226 890	63 134 897
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	141 767	136 258
Autres créditeurs divers	8	1 731 704	5 548
TOTAL PASSIF		1 873 471	141 806
ACTIF NET			
Capital	9	56 470 731	60 272 819
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		239	211
Sommes distribuables de l'exercice		3 882 449	2 720 061
ACTIF NET		60 353 419	62 993 091
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 226 890	63 134 897

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 723 970	2 244 490
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 605 923	2 210 132
Revenus des titres OPCVM		118 047	34 358
Revenus des placements monétaires	11	695 113	186 821
Revenus des prises en pension	12	1 563 573	697 335
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 982 656	3 128 646
Intérêts des mises en pensions		-	0
Charges de gestion des placements	13	(585 205)	(515 995)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 397 451	2 612 651
Autres charges	14	(124 808)	(81 132)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 272 643	2 531 519
Régularisation du résultat d'exploitation		(390 194)	188 542
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 882 449	2 720 061
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		390 194	(188 542)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(51 644)	(825 086)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		167 951	1 090 653
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 388 950	2 797 086

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>4 388 950</u>	<u>2 797 086</u>
Résultat d'exploitation	4 272 643	2 531 519
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(51 644)	(825 086)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	167 951	1 090 653
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(2 400 272)</u>	<u>(2 140 356)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(4 628 350)</u>	<u>2 938 093</u>
Souscriptions		
- Capital	301 820 953	181 687 202
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 026)	469 655
- Régularisation des sommes distribuables	14 365 833	6 668 902
Rachats		
- Capital	(305 696 293)	(178 959 057)
- Régularisation des sommes non distribuables	(35 029)	(447 149)
- Régularisation des sommes distribuables	(15 075 788)	(6 481 460)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(2 639 672)</u>	<u>3 594 823</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	62 993 091	59 398 268
En fin de l'exercice	60 353 419	62 993 091
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	586 843	560 153
En fin de l'exercice	549 111	586 843
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>109,911</u>	<u>107,342</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,71%</u>	<u>4,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement

en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 43.800.648 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
-	Obligations et valeurs assimilées		39 656 608	41 051 020	68,02%
	Obligation de sociétés		16 372 308	16 874 524	27,96%
	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	50 000	5 000 000	5 070 400	8,40%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	196	16 340	16 842	0,03%
TN0003600574	ATB SUB 2009 B1	5 000	50 000	51 412	0,09%
TN0003600582	ATB SUB 2009 B2	10 000	399 914	411 611	0,68%
TN0004700704	ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	7 500	150 000	157 470	0,26%
TN0004700720	ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	200 000	210 600	0,35%
TN0004700712	ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	300 000	303 984	0,50%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	13 500	1 350 000	1 373 782	2,28%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 768	1,73%
TN0001901073	BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	302 108	318 713	0,53%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	577 500	585 328	0,97%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	31 000	1 395 000	1 457 298	2,41%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	260 000	273 125	0,45%
TN0007310360	HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	10 000	10 559	0,02%
TN0007310410	HL 2017-2 7.85% B TF	1 500	30 000	30 901	0,05%
TN0007310444	HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	100 000	106 148	0,18%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	15 000	306 042	323 927	0,54%
TN0007310535	HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	19 000	762 356	770 480	1,28%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	213 048	226 300	0,37%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 131 566	3,53%
TN0002601029	STB 2008/2	40 000	500 000	522 592	0,87%
TNR0O99VZUY8	TL 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	800 000	813 520	1,35%
TN0002101939	TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	50 000	52 626	0,09%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	600 000	610 572	1,01%

	Emprunts national		16 675 000	17 059 502	28,27%
TN0008000515	EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	125 000	128 384	0,21%
TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 286 192	20,36%
TN0LAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	36 500	3 650 000	3 736 466	6,19%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	908 460	1,51%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 116 994	11,79%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	2 055 728	3,41%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 061 266	8,39%
	Titres OPCVM		2 555 794	2 749 628	4,56%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	8 450	926 883	987 298	1,64%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	7 000	991 853	996 128	1,65%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	65 462	0,11%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	407 031	0,67%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	147 807	0,24%
TN0003600418	SANADETT SICAV	1 297	142 315	145 902	0,24%
	TOTAL		42 212 402	43 800 648	72,57%
	Pourcentage par rapport au total actifs				70,39%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	39 897 985	1 174 653	471 854	41 544 492	1 090 653
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	8 143 422			8 143 422	
Emprunt national	9 445 000			9 445 000	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	24 757 942			24 757 942	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	-9 169 822			-9 169 822	759
Emprunt national	-5 920 000			-5 920 000	
Bons du trésor assimilables	-			-	-
Titres OPCVM	-24 942 125			-24 942 125	167 192
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Bons du trésor assimilables			39 098	39 098	
Titres OPCVM			-90 742	-90 742	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		-6 617		-6 617	
Soldes au 31 décembre 2023	42 212 402	1 168 036	420 210	43 800 648	167 951

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 12.974.901 se détaillant comme suit :

Code ISIN			Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif net
TNL6B2X2DH41	<u>Certificats de dépôt</u>		1 853 078	1 892 957	3,14%
	Certificat de dépôt BTL au 12-09-2024 (au taux de 10,40%)	350 jours	1 853 078	1 892 957	3,14%
	<u>Comptes à terme</u>		5 510 000	5 674 249	9,40%
	Placement BTL au 19/08/2024 (au TMM)	360 jours	260 000	265 877	0,44%
	Placement BTL au 21/11/2024 (au TMM)	363 jours	150 000	150 995	0,25%
	Placement BTL au 16/02/2024 (au TMM)	365 jours	100 000	105 596	0,17%
	Placement BH au 07/03/2024 (au taux fixe 11,2%)	190 jours	5 000 000	5 151 781	8,54%

Créances sur opérations de pensions livrées		5 398 432	5 407 695	8,96%
Pension livrée BTL au 23/02/2024 (au taux de 10,10%)	60 jours	2 000 000	2 003 914	3,32%
Pension livrée TSB au 02/01/2024 (au taux de 10,05%)	7 jours	399 286	399 935	0,66%
Pension livrée BTL au 23/02/2024 (au taux de 10,10%)	59 jours	2 000 000	2 003 355	3,32%
Pension livrée TSB au 02/01/2023 (au taux de 10,05%)	6 jours	999 146	1 000 491	1,66%
TOTAL		12 761 510	12 974 901	21,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,55%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 648.704 , contre un solde de D : 69.093, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	29 833	55 567
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	6 001	8 000
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	-200 000	-200 000
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé ⁽²⁾	1 400 000	-
Remboursement de la première tranche par MAC SA ⁽²⁾	-800 000	-
Intérêts à recevoir sur billet de trésorerie AETECH échu et non payé ⁽²⁾	7 344	-
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	<u>648 704</u>	<u>69 093</u>

- (1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.
Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.
Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.
La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.
Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.
- (2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA s'est engagé à payer la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche a été décaissée pour un montant de 800 KDT le 06 novembre 2023.
L'encours figurant correspond au reliquat soit 600 KDT dû le 20 juin 2024.
Les intérêts à recevoir seront décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de première tranche soit le 6 novembre 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 141.767, contre D : 136.258, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	141 767	136 258
	<hr/> 141 767	<hr/> 136 258

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 1.731.704, contre D : 5.548, au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	5 317	5 548
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 726 387	-
	<hr/> 1 731 704	<hr/> 5 548

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	60 272 819
Nombre de titres	586 843
Nombre d'actionnaires	1 558

Souscriptions réalisées

Montant	301 820 953
Nombre de titres émis	2 938 660
Nombre d'actionnaires nouveaux	86

Rachats effectués

Montant	(305 696 293)
Nombre de titres rachetés	(2 976 392)
Nombre d'actionnaires sortants	(194)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51 644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	167 951
Régularisation des sommes non distribuables	(43 055)

Capital au 31-12-2023

Montant	56 470 731
Nombre de titres	549 111
Nombre d'actionnaires	1 450

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 2.723.970, contre D : 2.244.490 au 31 décembre 2022 se détaillant ainsi :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 122 775</u>	<u>866 800</u>
-		
- Intérêts	1 122 775	866 800
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 483 148</u>	<u>1 343 332</u>
-		
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 483 148	1 343 332
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>118 047</u>	<u>34 358</u>
-		
- Dividendes	118 047	34 358
TOTAL	2 723 970	2 244 490

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 695.113, contre D : 186.821 au 31 décembre 2022, se détaillant ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des billets de trésorerie	103 338	116 319
Intérêts des comptes à terme	442 092	18 583
Intérêts des dépôts à vue	57 341	44 836
Intérêts des certificats de dépôt	92 342	7 083
TOTAL	695 113	186 821

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 585.205, contre D : 515.995 au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Rémunération de gestionnaire	585 205	515 995
TOTAL	585 205	515 995

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2023 à D : 124.808, contre D : 81.132 au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Redevance du CMF	65 569	57 815
Services bancaires et assimilés	334	293
Commission sur pensions livrées (*)	58 505	22 824
Autres	400	200
TOTAL	124 808	81 132

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	9,074	5,331	6,954	6,013	7,718
Charges de gestion des placements	(1,066)	(0,879)	(1,324)	(1,102)	(1,351)
Intérêts des mises en pensions	0,000	0,000	(0,017)	0,000	(0,003)
Revenus net des placements	8,008	4,452	5,613	4,911	6,364
Autres charges	(0,227)	(0,138)	(0,211)	(0,131)	(0,152)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	7,781	4,314	5,401	4,780	6,212
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,711)	0,321	(1,579)	(0,695)	(1,887)
Sommes distribuables de l'exercice	7,070	4,635	3,823	4,086	4,325
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,094)	(1,406)	1,101	0,091	0,379
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,306	1,859	(0,598)	0,169	(0,149)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,212	0,453	0,504	0,260	0,230
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,993	4,766	5,905	5,041	6,442
Résultat non distribuable de l'exercice	0,212	0,453	0,504	0,260	0,230
Régularisation du résultat non distribuable	(0,078)	0,038	(0,154)	(0,038)	(0,060)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,133	0,491	0,350	0,223	0,170
Distribution de dividendes	4,635	3,823	4,085	4,325	4,274
Valeur liquidative	109,911	107,342	106,039	105,952	105,968

Ratios de gestion des placements

Charges / actif net moyen	0,98%	0,82%	1,25%	1,04%	1,28%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,13%	0,20%	0,12%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,51%	4,34%	3,61%	3,86%	4,09%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 62.226.890, un actif net de D : 60.353.419 et un bénéfice de D : 4.388.950.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport

de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 30 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE